

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 14 DÉCEMBRE 2020 À 19 h**

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**
5. **ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**
6. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2021, 2022 ET 2023**
7. **PUBLICATION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**
8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Donné à Saint-Lambert, le 11 décembre 2020

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi

* Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 décembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1)

Ouverture de la séance

L'assistante-greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 décembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 tel que présenté.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 décembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3) **Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.

* La période de questions lors de cette séance porte exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 décembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4)

Présentation du budget pour l'exercice financier 2021

Le trésorier présente les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 décembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5)

Adoption du budget de la ville pour l'exercice financier 2021

D'ADOPTER le budget de la ville pour l'exercice financier 2021 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui s'élèvent à 58 875 213 \$; lesquelles incluent les quotes-parts de la ville aux budgets du conseil d'agglomération de Longueuil et de la Communauté métropolitaine de Montréal qui totalisent 24 600 943 \$.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 décembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6) **Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes.

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la ville pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 décembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7) **Publication du budget et du programme triennal d'immobilisation**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le budget ou le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget ou le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

CONSIDÉRANT les mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

DE DÉCRÉTER qu'au lieu de sa distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la ville, le budget et le programme triennal d'immobilisation adoptés soient publiés sur le site internet de la ville.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 décembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8) **Levée de la séance**

Le maire procède à la levée de la séance à *[indiquer l'heure]*.